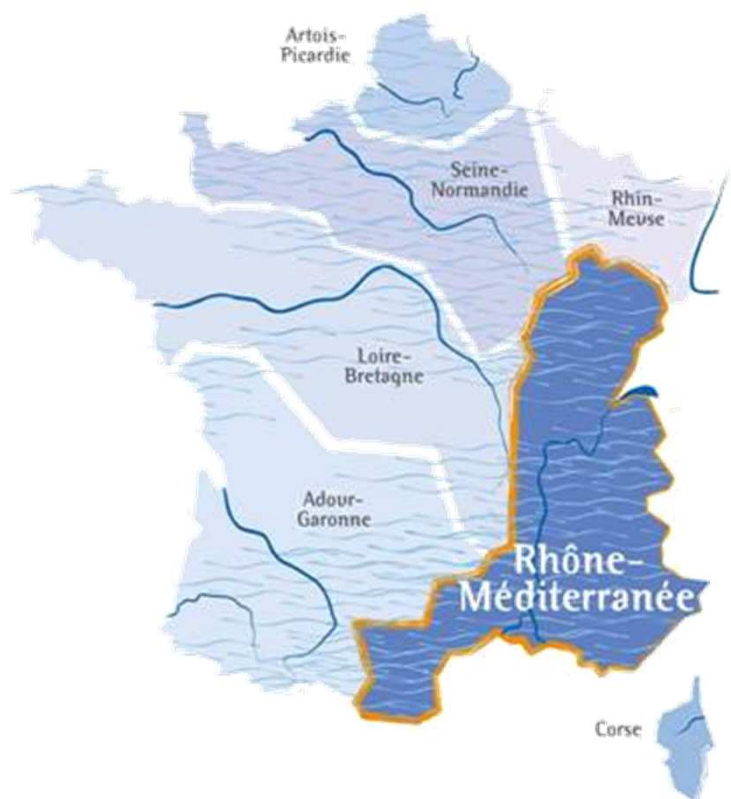


Bassin Rhône Méditerranée



Loi NOTRe :
Conséquences pour
les services d'eau et
d'assainissement.
Une gestion durable
à portée de main

Introduction

Loi NOTRe : Pour les SPEA deux ambitions fortes

① Diminuer le nombre de services d'eau et d'assainissement :

- Clarifier la gouvernance de l'eau ;
- Contexte du bassin : **environ 10 000 SPEA.**

② Améliorer la gestion financière et techniques des services :

- Des services de tailles suffisantes pour une gestion pérenne ;
- Contexte du bassin : **86 % des SPEA de taille inférieure à 3000 habitants.**

Diminuer le nombre de SPEA pour clarifier la gouvernance

État des lieux : une gestion morcelée :

- Aujourd'hui environ **48 % des services sont à l'échelle communale**
- Des syndicats nombreux : environ **800** sur le bassin RM

⇒ nombre de service important (10 000 SPEA) .

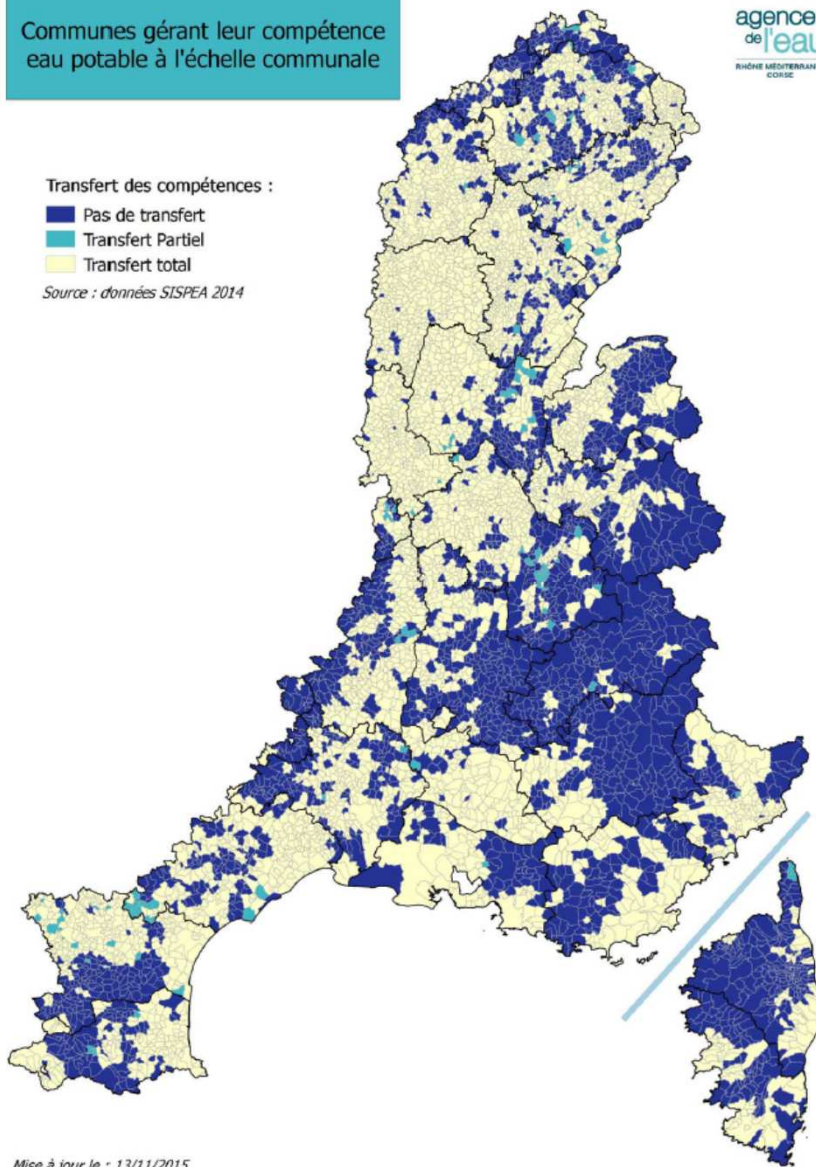
Communes gérant leur compétence
eau potable à l'échelle communale

agence
de l'eau
RHÔNE MÉDITERRANÉE
CORSE

Transfert des compétences :

- Pas de transfert
- Transfert Partiel
- Transfert total

Source : données SISPEA 2014



Mise à jour le : 13/11/2015

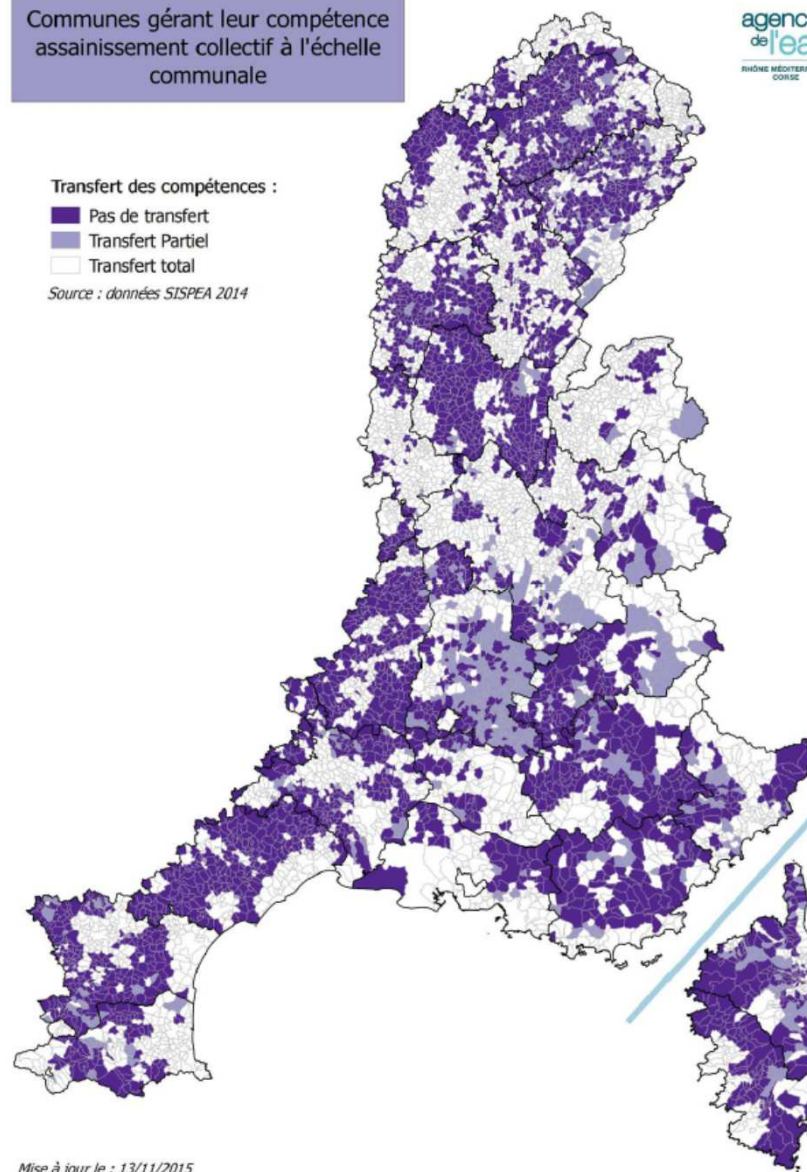
Communes gérant leur compétence
assainissement collectif à l'échelle
communale

agence
de l'eau
RHÔNE MÉDITERRANÉE
CORSE

Transfert des compétences :

- Pas de transfert
- Transfert Partiel
- Transfert total

Source : données SISPEA 2014



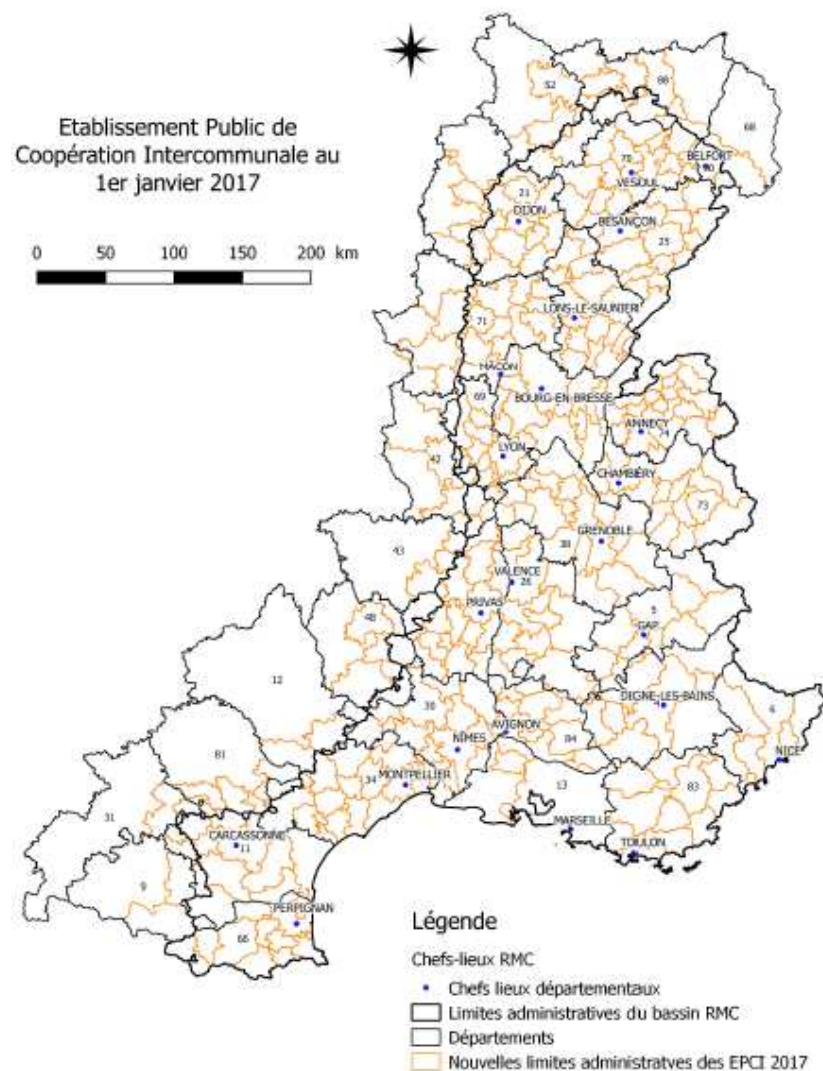
Mise à jour le : 13/11/2015

Diminuer le nombre de SPEA pour clarifier la gouvernance

Modalités de la loi NOTRe :

- L'autorité organisatrice des compétences eau et assainissement = EPCI FP
- Des EPCI FP de tailles plus importantes (15 000 habitants)
- Suppression des « petits » syndicats (périmètre concernant moins de 3 EPCI FP)
- Une échelle de temps courte, transfert obligatoire au 1^{er} janvier 2020, c'est demain.

Diminuer le nombre de SPEA pour clarifier la gouvernance – conséquence sur le bassin

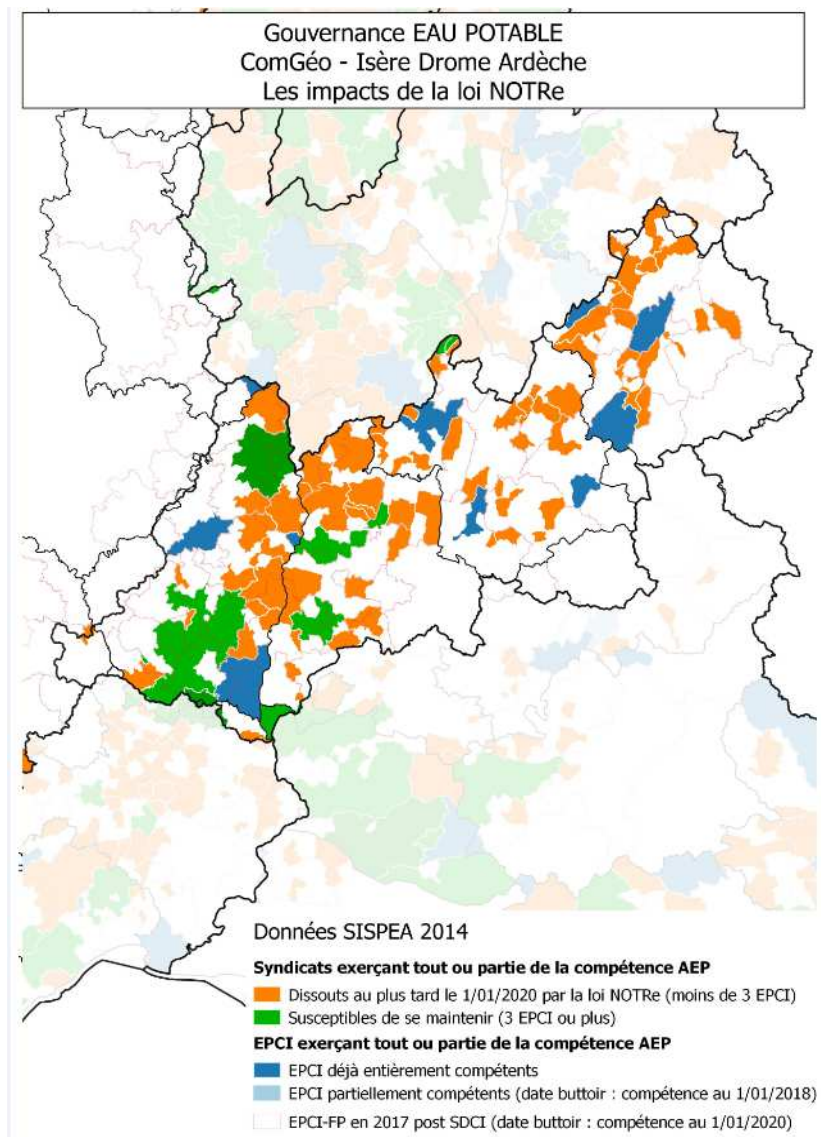
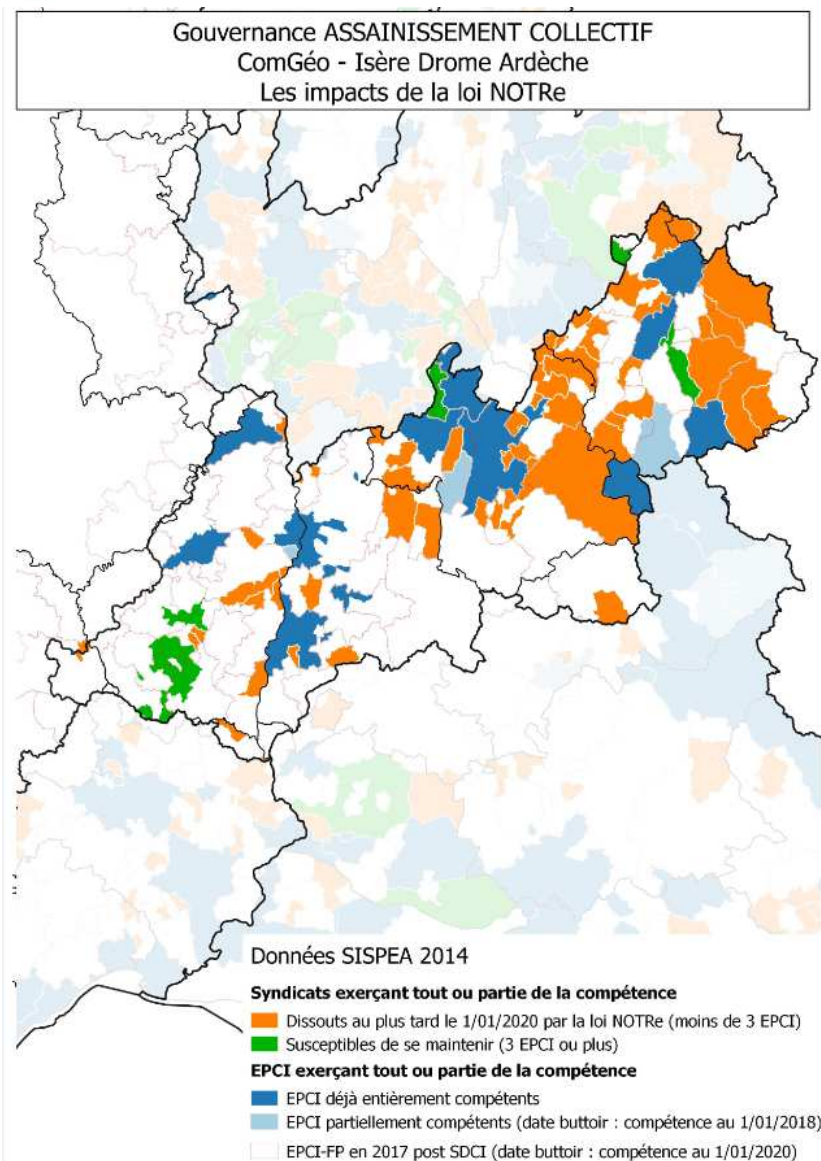


- Une réduction du nombre d'EPCI FP de **28 %** (369 EPCI FP au 1^{er} janvier 2017)
- Une réduction du nombre de syndicat de **83 %** (129 syndicats susceptibles de se maintenir au 1^{er} janvier 2020)

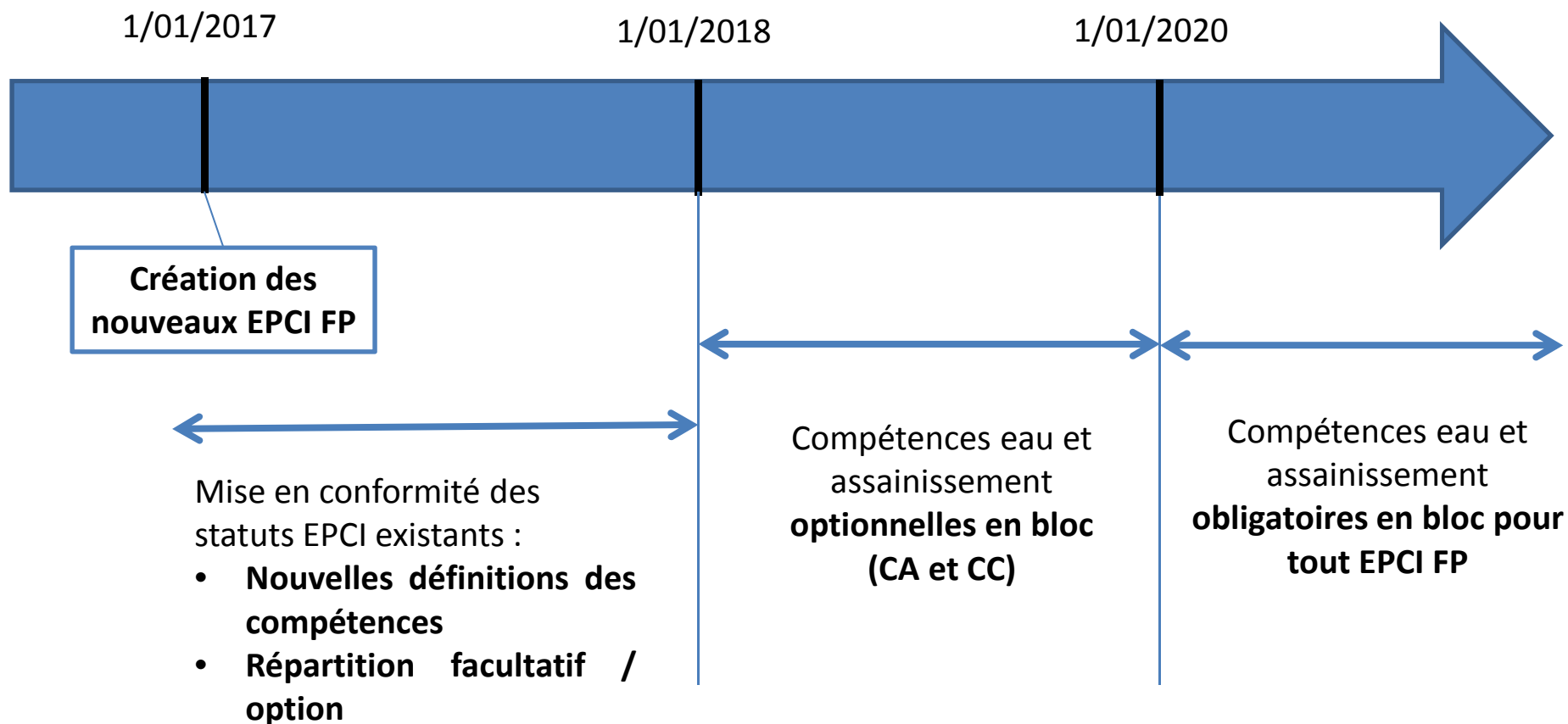


De nombreux transferts de compétence à organiser, à anticiper

missions géographiques - septembre - octobre 2016



Calendrier de mise en œuvre



Des échéances qui sont proches et à anticiper

Ce que dit le SDAGE 2016-2021

Une définition incluse dans le SDAGE 2016-2021 : Gérer durablement ses services c'est :

- Un service **conforme** aux obligations sanitaires et environnementales
- Un service qui satisfait les **attentes sociales et économiques** des usagers
- Un service **pérenne** dans le temps



Une **nouveauté du SDAGE 2016-2021** avec une disposition qui est introduite : « 3-08 Assurer une gestion durable des services publics d'eau et d'assainissement »

Accompagnement des transferts de compétence



Un appel à projets 2016-2018 lancé par l'agence :

- Objectif : accélérer la prise de compétence des EPCI
- Accompagnement des études nécessaires aux transferts de compétence (structuration du futur service, inventaire du patrimoine, plan de programmation pluriannuel, tarification)
- Des taux d'aide **jusqu'à 80%** (jusqu'au 30 juin 2017 – puis 70%)

Des outils techniques :

- Un guide pour la rédaction :
 - des CCTP des études préalables au transfert, schémas directeur
 - Des fiches de poste spécifiques à la préparation du transfert.

Améliorer la gestion financière et technique des SPEA

État des lieux : un patrimoine considérable mais qui se dégrade

Source étude EY 2012	AEP	AC
Linéaire réseaux	170 000 km	105 000 km
Estimation de la valeur à neuf du patrimoine	32-35 milliards € (UPEP + réservoirs + réseaux + branchements)	44-60 milliards € (branchements + réseaux + STEP)

→ un enjeu important = **le renouvellement** des ouvrages (petites stations + réseaux)

→ Nécessité d'établir une planification judicieuse de la gestion patrimoniale

Améliorer la gestion financière et technique des SPEA

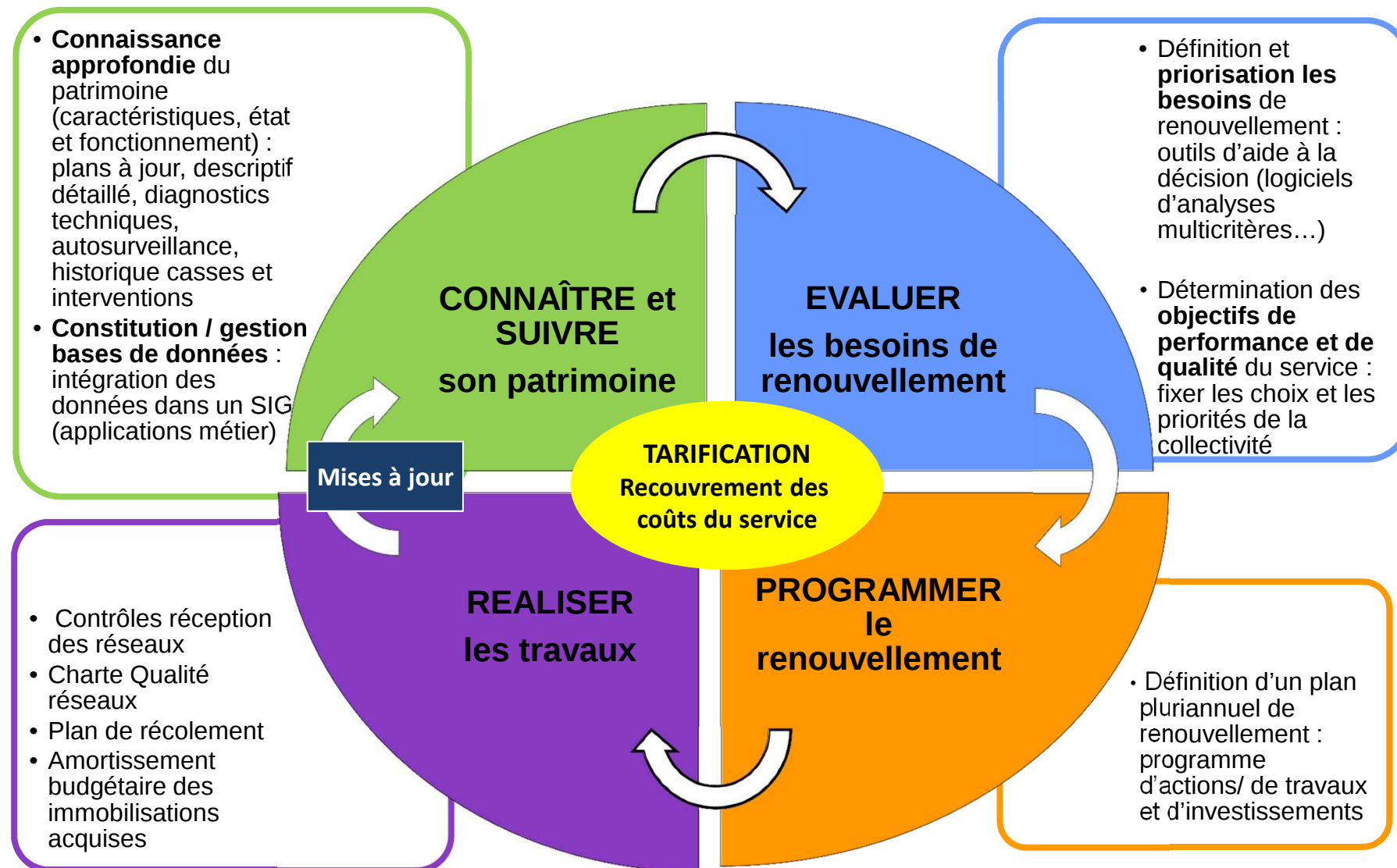
État des lieux : une gestion des services peu durable

- Des **pratiques de renouvellement encore insuffisantes** :
 - 51 % des services ne connaissent pas le taux de renouvellement réseaux
 - Taux de renouvellement faible (0,7 % en moyenne $\Rightarrow$ 140 ans)
 - 17 % avec un taux nul
- Un **manque d'anticipation et de planification du renouvellement** des ouvrages. Pas de lien entre renouvellement et les documents de planification (schémas directeurs ou PPI)
- Une **pratique de l'amortissement très perfectible** (1/4 des services amortissent selon les bonnes pratiques)

 **Une promotion d'une gestion durable des services à organiser**

La gestion durable des services :

GOVERNANCE



Accompagnement et promotion de la gestion durable des services

GOVERNANCE

- Des aides bonifiées préférentiellement aux EPCI

TARIFICATION
Recouvrement des
coûts du service

- Conditionnalité pour les aides aux travaux AEP et assainissement à un **prix minimum pour le service**



- Financement des **études + outils** : tarification, structuration des services, inventaires, SIG
- Conditionnalité au remplissage SISPEA
- Mise en œuvre du **doublément de la redevance** prélèvement
- Conditionnalité pour les aides aux travaux au **respect des chartes réseaux**